

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 - 2024

A. LE COMITÉ

Le comité est composé de Valerie DEBERNARDI et Clémence JUNG pour la coprésidence, Maëlle KOLLY, trésorière, Dilara BAYRAK, Pierre-Yves BOSSHARD, Diego ESTEBAN, Milena MADER, Céline MOREAU, Raphaël ROUX, Anna SERGUEEVA et Aurélie VALLETTA.

Milena MADER assure, en sus du comité, la représentation de l'AJP au sein du comité des JDS.

Notre secrétaire Jonathan BAUD assiste aux séances avec voix consultative.

Le comité s'est réuni une fois par mois dans les locaux de l'Etude PETER & MOREAU.

B. LES MEMBRES

Au 31 décembre 2023, l'association comptait 159 membres dont 26 stagiaires ou étudiant.e.s. 15 personnes ont adhéré en cours d'année ; 10 personnes ont démissionné.

C. VIE DE L'ASSOCIATION (AG et JDS)

1. Assemblée générale ordinaire et rencontre avec les membres

Le 26 avril 2023, l'AJP a tenu son Assemblée générale annuelle afin de boucler l'activité du comité pour l'exercice 2022-2023.

Le 21 juin 2023, un apéro d'été de l'AJP s'est tenu au café GAVROCHE.

Le 13 décembre 2023, le comité de l'AJP a rencontré les nouveaux.elles membres AJP de l'année 2023, dans le cadre d'un apéro dînatoire au café des Savoises. Une dizaine de personnes sont venues pour ce moment d'échange et de rencontre.



Le 4 novembre 2023, Valerie DEBERNARDI a rencontré les membres du comité de l'AJP Uni, afin de renforcer les liens entre les deux associations.

Le comité s'est réuni le 17 mars 2024 pour une retraite d'une demi-journée, afin de réfléchir aux prochaines activités de l'association.

2. Abonnement au journal plaidoyer et ag extraordinaire

Durant le mois de décembre 2023, le Journal Plaidoyer a décidé de cesser toute collaboration avec les JDS et ses associations membres avec effet au 31 décembre 2023.

L'AJP s'est réunie en AG extraordinaire le 29 janvier 2024, afin de modifier ses statuts et de convenir d'un nouveau montant des cotisations suite à cette fin de collaboration. Lors de cette AG extraordinaire, il a été décidé et validé que les cotisations pleines s'élèveraient à CHF 230.- et celles réduites à CHF 100.- pour l'année 2024.

L'AJP a prévu de réévaluer ces montants l'année prochaine et en fonction des décisions qui seront prises par les JDS sur leur cotisation et/ou des projets à venir.

3. JDS

Milena MADER a représenté l'AJP au comité des JDS pour l'année 2023-2024. Dans ce cadre, elle a notamment participé au groupe de travail des JDS sur le Pushback Litigation Support Fund, en rédigeant des résumés de cas soutenus par les JDS pour le site internet. Le 3 juin 2023, Milena MADER, Clémence JUNG et Léonard MICHELI ont participé à l'assemblée des délégués.es des JDS à Lausanne pour l'AJP.

D. VIE POLITIQUE DE L'ASSOCIATION

1. Bureau de la médiation

L'AJP a participé à la mise en place du Bureau genevois de la médiation qui a été inauguré le 1er janvier 2024. Camille MAULINI a représenté l'AJP au sein du groupe de travail ; Valerie DEBERNARDI et Maëlle KOLLY ont participé au dépouillement des scrutins de la commission de pilotage. Nina SCHNEIDER s'était portée candidate pour l'AJP mais sa candidature n'a pas été retenue.



Le Bureau de la médiation offre une permanence d'information au public au sein du Palais de Justice. L'AJP continuera à s'intéresser au projet et participera à des éventuelles rencontres avec les milieux de défense des locataires, des travailleurs.euses et des assurés.es afin d'évaluer l'impact pour les parties faibles au contrat et les personnes plus vulnérables dans l'accès à la justice en général.

2. Droit de manifester

Cette année encore, le comité de l'AJP s'est engagé pour la défense de la liberté de réunion (art. 11 CEDH) et plus particulièrement, contre l'application abusive de la Loi cantonale sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu F 3 10).

Dans ce cadre, Maxime CLIVAZ, membre de l'AJP, a siégé au comité de la Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM). Il y représente le point de vue des juristes et fait le lien entre le comité de l'AJP et les autres composantes de la CGDM.

Durant cette année, les organisations membres de la CGDM ont continué de procéder à des actes de désobéissance légale en refusant de déposer formellement des demandes d'autorisation.

La CGDM a aussi eu l'occasion de rencontrer la nouvelle magistrate du Département dont dépend l'application de la loi sur les manifestations. Le dernier rapport d'observation rédigé par la CGDM lui a été présenté, avec les entraves constatées. En outre, la question des modifications légales et réglementaires demandées par la CGDM a été abordée – sans succès. Finalement, des échanges ont eu lieu sur les frais facturés aux organisateurs.ices.

Durant l'année écoulée, deux rapports d'observations ont été rédigés et les entraves à la liberté de réunion sont toujours nombreuses. Malheureusement, après plusieurs années de succès devant les tribunaux, des revers importants ont été consignés dans la dernière édition du rapport.

Le comité de l'AJP joue un rôle clef au sein de la CGDM pour faire remonter les cas répertoriés dans les rapports d'observations, notamment les affaires judiciairisées.

Finalement, la CGDM est en contact avec Amnesty, dans le cadre d'une campagne nationale sur le sujet, afin d'organiser en commun une conférence sur le droit de manifester, dans les prochains mois.



La très récente actualité a démontré que le Conseil d'État a la ferme intention de limiter encore le droit de manifester, en restreignant notamment l'accès au centre-ville pour les défilés. Contre cette restriction sera l'un des axes principaux de travail pour le comité élu en mars 2024.

3. Plainte au conseil suisse de la presse

Le 23 novembre 2022, Clémence JUNG avait déposé, au nom de l'AJP, une plainte contre l'entreprise de médias « TAMEDIA » au Conseil suisse de la presse à la suite d'un article paru le 13 septembre 2022 : « *Le Coup de la russe, un véritable cauchemar pour les hommes* ». Cet article reprenait les propos d'un homme suisse accusé de violences conjugales par sa désormais ex-femme russe. Les propos de ce dernier, qui accusait la victime de diffamation ont été entièrement repris par la journaliste, tout en s'en servant pour proférer des contre-vérités sur le sujet des violences domestiques invoquées par des personnes non-suisse.

En janvier 2024, le Conseil Suisse de la Presse a rendu une décision sous le numéro 36/2023. Le Conseil a conclu à la violation de la recherche de la vérité par la journaliste et violation des sources. En revanche, le grief de discrimination n'a pas été retenu. C'est une victoire et l'article a été retiré.

4. Recours contre l'initiative de l'udc "oui, je protège la police qui me protège!"

Le 13 octobre 2023, le Conseil d'État a partiellement validé l'initiative populaire "Oui, je protège la police qui me protège ! »

Il s'agit d'une initiative déposée dans le cadre de la campagne électorale de l'UDC qui vise à accorder l'immunité aux membres de la police. Il ne serait notamment plus possible de convoquer un.e agent.e de police dans le cadre d'une enquête pénale en lien l'exercice de leurs fonctions sans obtenir au préalable la levée de son immunité devant le Grand Conseil à l'issue d'une longue procédure.

De nombreux problèmes de conformité au droit supérieur se posent, en particulier le droit à une enquête effective en cas de violence de membres d'autorité (art. 2 et 3 CEDH).

Constatant une fois de plus que les droits fondamentaux risquent d'être bradés au profit de slogans populistes, le comité a décidé de recourir contre l'arrêté validant l'initiative auprès de la Cour constitutionnelle.



L'arrêt ne sera pas rendu avant plusieurs mois. Nous espérons cependant que la Cour ne laissera pas le peuple se prononcer sur un texte dont l'application est plus que douteuse.

5. Représentation de l'AJP au sein de la commission en matière d'honoraires d'avocats

Maëlle KOLLY a été élue membre suppléante au sein de la Commission en matière d'honoraires d'avocats de 2022 à 2023, succédant ainsi à Raymond de MORAWITZ. En 2024, ce mandat a été repris par Aurélie VALLETTA.

E. PRISES DE POSITION

1. Consultations législatives

Le 2 novembre 2023, Clémence JUNG et Valerie DEBERNARDI ont été auditionnées par la Commission judiciaire du Grand Conseil, dans le cadre de la réforme de la LaCP.

Elles ont pu présenter les observations transmises par l'AJP le 2 septembre 2023. La prise de position de l'AJP a eu comme but principal de souligner les risques de la transmission de la compétence du Tribunal pénal dans la fixation de la peine d'ensemble (34 al. 3 CPP) au Tribunal d'application des peines et mesures (TAPEM). L'AJP a notamment souligné l'importance de garantir l'oralité des débats lorsqu'il s'agit de fixer une peine et que le TAPEM ne devrait pas avoir pour vocation de fixer des peines mais uniquement de vérifier leur application.

2. Prises de positions conjointes

L'AJP a adhéré à la prise de position du Réseau femmes* du 23 mars 2024, contre les projets de loi déposés par l'UDC menaçant les récentes avancées législatives pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

F. CHRONIQUES DES DROITS

Pierre-Yves BOSSHARD a tenu la chronique mensuelle consacrée à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans le journal Le Courrier.



G. COLLABORATIONS

1. Observatoire du droit d'asile (ODA)

Valerie DEBERNARDI et Clémence JUNG ont participé à un groupe de travail avec Asylex et la Commission des droits humains de l'ODA ayant comme but un meilleur accès à la justice pour les détenus.es de Frambois et Favra. Dans ce cadre, des échanges sont intervenus avec les directions des deux établissements, afin de mettre à la disposition des détenus.es des formulaires de requêtes d'examen de la légalité et de l'adéquation de la détention Dublin. Les formulaires de requêtes sont actuellement à disposition dans les deux établissements. Les Directions vont être contactées prochainement afin de pouvoir faire un suivi de l'utilisation de ces formulaires.

2. Rencontres critiques de l'enfermement du 5 mai 2023

Le 5 mai 2023, ont eu lieu des rencontres critiques de l'enfermement organisées par Quentin MARKARIAN et Justine BARTON. L'AJP a aidé à la diffusion et à la diffusion de cet évènement.

3. OIAD

Depuis le 17 novembre 2023, l'AJP a rejoint l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD), en tant que membre associé.

4. BDS

Depuis le 7 octobre 2023, Clémence JUNG a participé aux réunions de BDS et a déposé les demandes de manifestations auprès du Département (DIN). Dans ce cadre, elle a été amenée à intervenir dans différents médias pour défendre le droit de manifester, en particulier dans le cadre des mobilisations pour demander un cessez-le-feu à Gaza. L'AJP reste attentive à l'évolution de la situation, en collaboration avec les associations du réseau genevois.

5. Rencontre avec des juristes de Turquie

Au mois de février 2024, le comité a été sollicité par le Centre Kurde pour les droits de l'Homme afin de rencontrer des collègues juristes de Turquie de passage à Genève. Certains membres du comité ont eu la possibilité de rencontrer des juristes qui sont victimes de la répression en raison de leur défense de membres du mouvement kurde.

La rencontre a été riche et des contacts ont été pris pour des échanges futurs.



6. SCOPALE

Après une phase d'élaboration en 2020 et 2021, suivie d'une phase test en 2022, le dispositif a pris son envol en 2023. L'association a pu proposer l'ensemble des prestations prévues en 2023.

Les 3 prestations sont maintenant lancées et rencontrent un beau succès auprès des professionnels, prescripteurs et auprès des parents.

Consultations interdisciplinaires pour parents séparés : l'objectif de cette prestation est de recevoir les parents rapidement pour les aider à envisager la séparation sous l'angle de la coopération parentale. Elle se décline en 3 séances où les parents sont reçus ensemble en setting coparental «child focus» par un binôme médiateur/trice/thérapeute en co-intervention. A l'issue des séances, un bilan est fait avec les parents, accompagné d'une orientation des parents vers d'autres professionnels, si nécessaire.

Ateliers pour parents séparés : Les Ateliers pour parents séparés ont été élaborés et manualisés par une équipe interdisciplinaire de professionnels, qui s'est inspirée d'une part d'un ensemble de formations et services offerts aux parents en difficulté (Family Foundation aux USA, « Kinder im Blick » en Allemagne), et d'autre part de leur expérience de terrain. Le contenu des Ateliers est à la fois didactique et dérivé des connaissances scientifiques récentes sur l'accompagnement des parents en situation de séparation. Les Ateliers sont structurés en 7 séances de 2 heures (dispensées en principe à quinzaine).

Formation des professionnels : des journées de formation interdisciplinaires sont organisées une fois par année.

Camille MAULINI a continué de représenter l'AJP au sein du Comité de Scopale.



H. ARCHIVES ET CELEBRATION DES 50 ANS DE L’AJP

En 2022, le comité de l’AJP avait réuni et déposé des archives de l’AJP datant de plus de 40 ans à nos jours.

Les Archives contestataires ont analysé les archives et créé un inventaire publié en ligne sur leur site.

Un groupe de travail s’est formé dans le second semestre 2023 pour organiser la célébration des 50 ans de l’AJP. Il est composé de Céline MOREAU, Milena MADER, Dilara BAYRAK, Valerie DEBERNARDI et Clémence JUNG.

Le groupe de travail a notamment fait des demandes de subventions, recherché des locaux et demandé des devis auprès de divers traiteurs.

L’anniversaire des 50 ans de l’AJP se fêtera dans le cadre d’une exposition des archives de l’association, organisée en collaboration avec les Archives contestataires. Une brochure explicative sera à disposition du public.

L’exposition sera ouverte au public du 23 au 25 mai 2024. De plus, un vernissage – réservé exclusivement aux membres et aux partenaires privilégiés de l’AJP – aura lieu le deuxième soir de l’exposition.

